

ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS
(ARCHIVES de l'ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS)
Annexe 1 au Règlement général de réutilisation d'informations publiques
détenues par le service des archives de l'Assistance publique – Hôpitaux de
Paris du 29 mai 2012 : grille des tarifs

Les seuils s'entendent par demande et par mois (reproduction), par demande et par produit (réutilisation).

1. Tarifs de reproduction

1.1. Documents non diffusés sur le site internet du service des archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Les administrations sont exonérées en deçà de 10 reproductions. Les déposants et donateurs de fonds privés sont exonérés pour leurs fonds.

Les chercheurs (étudiants et universitaires), demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux bénéficient d'un demi-tarif pour toutes les prestations ci-dessous, **sur présentation d'un justificatif**.

Photocopies ou impressions d'images numériques préexistant

Dans la limite de 100 copies par demande et par mois.

0,16 € le format A4 en noir et blanc

0,30 € le format A3 en noir et blanc

En cas d'envoi postal : 5,00 € (minimum de perception).

Ce tarif est également appliqué dans le cas d'une impression d'une prise de vue numérique sollicitée dans le cadre d'une recherche administrative et imposée par la forme matérielle du document.

Transmission d'images numériques préexistantes

2,75 € le CD (fourniture du CD) + vue(s) gravée(s)

En cas d'envoi postal : 10,00 € par CD

En cas d'envoi par mail, dans la limite de 10 vues : gratuit ; au-delà de 10 vues : 0,20 € la vue

En cas de copie sur un disque dur externe ou tout autre support amovible fourni par la personne désirant la reproduction : 0,20 € par support fichier copié.

Prises de vue numériques

Les vues sont livrées sous forme numérique uniquement.

De 1 à 100 vues consécutives ou moins de 20 vues si elles ne sont pas consécutives, dans un document papier jusqu'au format A3 (numérisation par appareil photographique numérique ou scanner) : 3,00 € la vue.

De 20 à 100 vues non consécutives dans un document papier jusqu'au format A3, photographies et plaques de verre jusqu'au format A4 : 5,00 € la vue.

Au-delà de 100 vues par demande et par mois, documents dont le format est supérieur au A3, les photographies et les plaques de verre dont le format est supérieur au A4 : les demandeurs sont

invités à recourir aux services d'un prestataire privé, qui assurera, aux frais du demandeur, la prise de vue au service des archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, selon les conditions fixées par l'établissement.

Transmission de prise de vues numériques

2,75 € le CD (fourniture du CD) + vue(s) gravée(s)

En cas d'envoi postal : 10,00 € par CD

En cas d'envoi par mail, dans la limite de 10 vues : gratuit ; au-delà de 10 vues : 0,20 € la vue

En cas de copie sur un disque dur externe ou tout autre support amovible fourni par la personne désirant la reproduction : 0,20 € par support fichier copié.

1.2. Documents diffusés sur le site internet du service des archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Les déposants et donateurs de fonds privés sont exonérés pour leurs fonds.

Les chercheurs (étudiants et universitaires), demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux bénéficient d'un demi-tarif pour toutes les prestations ci-dessous, **sur présentation d'un justificatif.**

De 1 à 1 000 vues	5,00 € la vue
De 1 001 à 10 000 vues	0,5 € la vue
De 10 001 à 50 000 vues	0,3 € la vue
De 50 001 à 100 000 vues	0,2 € la vue
De 100 001 à 500 000 vues	0,1 € la vue
De 500 001 à 1 000 000 vues	0,06 € la vue
Au-delà de 1 000 000 vues	0,04 € la vue

1.3. Films et autres archives, quelque soit leur support, soumises aux droits d'auteurs

Les déposants et donateurs de fonds privés sont exonérés pour leurs fonds.

S'agissant de documents protégés par le droit d'auteur, la fourniture de copies numérisées de films et autres archives, quelque soit leur support, soumises aux droits d'auteurs n'est assurée que si les films préexistent sous forme numérique et si les droits patrimoniaux appartiennent à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris ou ont été acquis par le demandeur, à son initiative et à ses frais.

Les chercheurs (étudiants et universitaires), demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux bénéficient d'un demi-tarif pour toutes les prestations ci-dessous, **sur présentation d'un justificatif.**

Documents non diffusés sur le site internet du service des archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris :

10,00 € le CD-R ou 10,00 € le DVD-R

En cas d'envoi postal : 10,00 € par support

Documents diffusés sur le site internet du service des archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris :

20,00 € le CD-R ou le DVD-R (coût de l'éventuel envoi postal inclus)

Autres supports : les demandeurs sont invités à recourir aux services d'un prestataire privé qui assurera, aux frais du demandeur, la reproduction au service des archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, selon les conditions fixées par l'établissement.

2. Tarifs de réutilisation commerciale avec diffusion publique des images, sans fourniture des images par le service des archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Les administrations (dont les établissements culturels), les chercheurs (étudiants et universitaires), le personnel de l'A.P.-H.P. et les associations réutilisant des documents en vue de la réalisation d'une exposition dont l'entrée est gratuite et de publications sous forme papier ou électronique diffusées gratuitement sont exonérées de ces droits. Si le service est payant, la redevance est en revanche due. Dans ce cas, elle est fixée conformément à la grille ci-dessous selon que la reproduction figure sur une publication papier ou un panneau d'exposition (assimilé à une publication papier), une affiche, un support multimédia...

Les demandeurs assureront les reproductions à leurs frais, au service des archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, selon les conditions fixées par l'établissement. La redevance est due même si le ré-utilisateur a reproduit lui-même le document.

Dans le cas où le ré-utilisateur permet, par des liens interactifs ou toute autre technologie du Web, une valorisation de cette réutilisation par l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris sur son site Internet, une réduction de 10 % est consentie.

2.1. Jusqu'à 1 000 vues

Publication dans un ouvrage ou périodique papier :

Image insérée au texte : 15,00 € la vue

Image pleine page : 30,00 € la vue

Image en première ou dernière de couverture : 50,00 € la vue

Les droits de réutilisation liés aux publications papier font l'objet d'une majoration de :

+ 100 % pour les tirages supérieurs à 3 000 exemplaires

+ 200 % pour les tirages supérieurs à 10 000 exemplaires

+ 1000 % pour les tirages supérieurs à 100 000 exemplaires

Publication sur support multimédia (CD-Rom, etc.) : 40,00 € la vue.

Produits publicitaires et de promotion, produits divers (calendriers, agendas, cartes de vœux, cartes postales, affiches - hors expositions à l'accès gratuit -, etc.) : 300,00 € la vue.

Publication sur internet : 20,00 € la vue.

2.2. Au-delà de 1 000 vues

De 1 001 à 10 000 vues	0,5 € la vue
De 10 001 à 50 000 vues	0,3 € la vue
De 50 001 à 100 000 vues	0,2 € la vue
De 100 001 à 500 000 vues	0,1 € la vue
De 500 001 à 1 000 000 vues	0,06 € la vue
Au-delà de 1 000 000 vues	0,04 € la vue

2.3. Films et autres archives, quelque soit leur support, soumises aux droits d'auteurs

S'agissant de documents protégés par le droit d'auteur, l'autorisation de réutilisation n'est accordée que si les droits patrimoniaux appartiennent à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris ou ont été acquis par le demandeur, à son initiative et à ses frais.

50 € la minute commencée.

3. Réutilisation des bases de données

Le tarif s'entend par ligne et par an et le cas échéant, en sus du tarif de réalisation des images, ou des données contenues dans les images. Les chercheurs (étudiants et universitaires), demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux bénéficient d'un demi-tarif pour toutes les prestations ci-dessous.

Les bases de données contenant de informations librement communicables et déjà existantes qui pourraient être transmises par diffusion publique sont soumises au tarif suivant :

la ligne 0,50 €.

Il ne sera pas donné suite aux demandes de volumes conséquents disproportionnés aux moyens du service ou nécessitant des équipements dont le service ne dispose pas.